

## OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Mise en concurrence 01-2018

Textes de référence :

- Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,
- Code général de la propriété des personnes publiques Art. L2122-1-4

*Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article [L. 2122-1](#) intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.*

Demande du : 23 février 2018

Lieu d'occupation sollicité : Complexe sportif et de loisirs André VANCO, 1690 Avenue des anciens combattants en Afrique du Nord

Période d'occupation : Du 12 mars 2018 au 31 octobre 2018

Activité projetée : Sport et loisir (Simulateur de vol libre)

Superficie demandée : 120 m<sup>2</sup>

Montant redevance : 0.34 € par mètre carré et par jour

Durée de la mise en concurrence : Du 26 février 2018 au 8 mars 2018

Les demandes d'autorisations concurrentes devront être adressées à l'attention de Monsieur le Maire :

- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Mairie de Beausoleil  
Hôtel de Ville  
Boulevard de la République  
06240 BEAUSOLEIL**

- Soit par mail à l'adresse suivante :

**f.venezia@villedebeausoleil.fr**